

# Saint-Grégoire

*Accueil des 2 - 11 ans*

## Fonctionnement



# Sommaire

<b>Accueil</b>	p. 3
<b>Jours et horaires d'ouverture</b>	p. 3
<b>Conditions d'admission</b>	p. 4
<b>Fiche d'inscription</b>	p. 4
<b>Tarifs</b>	p. 5
<b>Vie quotidienne</b>	p.5
<b>Annulation, maladies, absences</b>	p. 6
<b>Journée type</b>	p. 7
<b>Observations</b>	p. 7
<b>À l'écoute</b>	p. 7



## Accueil

L'accueil de Loisirs des Jardins de l'Ille, reçoit les enfants des familles habitant Saint-Grégoire ou des familles extérieures (enfants scolarisés à Saint-Grégoire ou dont les parents travaillent à Saint-Grégoire), âgés de 2 à 11 ans, les mercredis et toutes les vacances scolaires (Toussaint, hiver, printemps, été). **Les enfants de 2 ans devront être propres et scolarisés**, il sera demandé un certificat de scolarisation d'au moins deux mois pour les vacances d'été.

Permanences : mercredi de 16h30 à 18h00 et jeudi de 16h30 à 17h45

## Jours et horaires d'ouverture

### Jours d'ouverture (accueil des enfants)

Mercredis, petites vacances scolaires et vacances d'été de 8h00 à 18h30 (du lundi au vendredi).

L'ouverture de l'accueil de loisirs est soumise à la présence de 10 enfants minimum

### Horaires d'ouverture

Accueil à la journée :

arrivée le matin de 8h00 à 9h00

départ le soir de 16h30 à 18h30

Accueil en demi-journée :

- arrivée le matin de 8h00 à 9h00

- départ ou arrivée le midi de 11h30 à 12h00

- départ ou arrivée l'après-midi de 13h30 à 14h00

- départ le soir de 16h30 à 18h30

Ces horaires valent tant pour les enfants inscrits soit le matin, soit l'après-midi que pour ceux inscrits à la journée mais qui ne déjeunent pas au centre.

Sauf cas ponctuels (à voir avec la direction),  
il ne peut être dérogé à ces horaires.

## Conditions d'admission

- Les enfants peuvent être inscrits :
- à la journée avec ou sans repas
  - à la demi-journée avec ou sans repas

Ponctuellement, des sorties à la journée sont organisées ; une inscription en journée complète sera alors demandée.

- Les mercredis : les enfants peuvent être inscrits tous les mercredis de l'année ou ponctuellement, au plus tard à 18h00 le mercredi précédant le mercredi voulu.
- Les vacances scolaires : des dates d'inscriptions sont prévues à cet effet.

Aucune inscription ne sera prise en compte passé les délais indiqués, (sauf cas de force majeure, à l'appréciation de l'organisateur,) afin de prévoir au mieux l'encadrement des enfants.

## Fiche d'inscription

Un dossier unique d'inscription et une fiche Accueil de Loisirs d'inscription seront à remplir, par le ou la titulaire de l'autorité parentale, lors de l'entrée de l'enfant (toutes les rubriques devront être complétées). De plus, tout changement de situation familiale et professionnelle (adresse, téléphone...) devra impérativement être signalé à la direction de l'accueil de loisirs dans les plus brefs délais. Toutes premières inscriptions doivent être faites auprès de la direction de l'Accueil de Loisirs sur rendez-vous.

L'enfant n'est remis, lors de son départ, qu'à son représentant légal (père, mère, tuteur) ou à une autre personne avec l'autorisation écrite des parents et sur présentation d'une pièce d'identité.

### ● Documents à fournir pour la fiche Accueil de Loisirs

- carnet de santé de l'enfant (vaccin, DTP obligatoire à jour)
- numéro de Sécurité Sociale auquel est rattaché l'enfant
- numéro d'allocataire CAF
- en cas de divorce, photocopie de la décision du juge aux affaires familiales ou du tribunal fixant l'autorité parentale et les conditions de son exercice
- justificatif de domicile (pour les familles venant d'arriver à Saint-Grégoire)
- attestation de travail par l'employeur pour les familles non domiciliées à Saint-Grégoire

## Les tarifs

Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient revenu suivant :

### ► Calcul du quotient familial

					Repas compris
Quotient	Journée à l'accueil de loisirs	½ Journée à l'accueil de loisirs	Journée stage	½ Journée stage	Journée camp (forfait)
de 0 à 457€	4,20€	2,40€	7,13€	3,56€	15€
de 458 à 762€	5,78€	3,30€	9,80€	4,90€	20€
de 763 à 1067€	7,35€	4,20€	12,47€	6,24€	25€
de 1068 à 1372€	8,93€	5,10€	15,15€	7,57€	30€
+ de 1372€	10,50€	6€	17,82€	8,91€	35€

Quotient	Repas	Journée exceptionnelle	Nuit au Centre d'été
de 0 à 457€	2,69€	23,57€	3,27€
de 458 à 762€	2,98€	31,43€	4,36€
de 763 à 1067€	3,27€	39,29€	5,45€
de 1068 à 1372€	3,56€	47,14€	6,54€
+ de 1372€	3,85€	55€	7,63€

Le calcul du quotient revenu s'effectuera lors de la première inscription de l'enfant.

Pénalités de retard : 4€ par quart d'heure de retard

En l'absence de justificatifs de revenus, le tarif maximum sera appliqué.

Pour les familles bénéficiant d'une Aide au temps libre de la CAF, le document devra être fourni dès réception, pour la première présence à l'accueil de loisirs

## Vie Quotidienne

### A l'arrivée de l'enfant

Les parents doivent amener leur(s) enfants(s) au plus tard à 9h00 le matin et à 14h00 l'après-midi et signaler leur arrivée et leur départ.

Après 9h00 et 14h00, il est demandé aux parents de confirmer, par téléphone, la présence de l'enfant afin de faciliter la mise en place des activités. Tout enfant arrivant après 9h00 et 14h00 et sans précision préalable des parents pourra être refusé.

### Matériel à apporter

Pour les plus jeunes, «le doudou» est conseillé, surtout si l'enfant à l'habitude d'en avoir un ainsi qu'une tenue de rechange complète **marquée au nom de l'enfant dans un petit sac à dos.**

Il est fortement indiqué **d'équiper les enfants de vêtements résistants** aux activités de loisirs.

La crème solaire, le chapeau de soleil sont fournis par la famille et marqués au nom de l'enfant.

Il est conseillé également de ne pas apporter des objets personnels : jeux, jouets, bijoux ... La mairie et l'équipe d'animation déclinent toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte de ces objets.

## **Absence dans la journée**

Dans le cas où l'enfant doit quitter l'accueil de loisirs pour une activité extérieure au centre (catéchisme, foot, danse...) les parents devront accompagner l'enfant et remplir une décharge de responsabilité en précisant l'heure de départ et de retour.

La direction décline toute responsabilité pendant ce laps de temps.

Cette absence n'est possible que si aucune activité extérieure n'est prévue ce jour-là et que l'enfant est inscrit à la journée, avec ou sans repas.

## **Santé**

Les enfants confiés à l'accueil de loisirs **doivent être en bonne santé.**

AUCUN TRAITEMENT MÉDICAL NE SERA ADMINISTRÉ AUX ENFANTS (sauf traitement pour maladies chroniques : joindre une ordonnance récente et les médicaments dans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant avec la notice et le protocole du médecin).

En aucun cas des médicaments ne doivent être laissés dans le sac des enfants

**En cas d'allergie alimentaire, un certificat médical devra être obligatoirement fourni.**

## **Annulations, maladies et / ou absences**

### **Les mercredis**

L'inscription pour le mercredi pourra être annulée au plus tard le jeudi qui précède, avant 17h30 par téléphone ou par mail ou sur présentation d'un certificat médical. Dans ces 3 cas, il n'y aura pas de facturation. Par contre, toute absence non-justifiée à la date du jeudi 17h30 entraînera la facturation de l'inscription prévue.

Si l'enfant est absent le jour-même pour raison médicale, l'inscription ne sera pas facturée, sur présentation d'un certificat médical.

### **Les vacances scolaires**

Passé la date limite des inscriptions des vacances scolaires, aucune annulation ne sera prise en compte (journée, ½ journée, repas, stage, camp), sauf :

- cas de force majeure, à l'appréciation de l'organisateur (adresser un courrier)
- pour raisons médicales sur présentation d'un certificat médical reçu au plus tard le dernier jour prévu du séjour (cachet de la poste faisant foi).

## Journée type à l'Accueil de loisirs

De 8h00 à 9h00	Arrivée et accueil des enfants et de leurs familles Activités, jeux libres
De 9h00 à 9h30	Présentation de la journée aux enfants
De 9h30 à 11h30	Ateliers aux choix
De 11h45 à 13h15	Repas
De 13h15 à 14h00	Temps calme Pour les plus jeunes : sieste jusqu'à 15h30
De 14h00 à 16h00	Activités extérieures...
De 16h00 à 16h30	Goûter (le goûter de l'après midi est fourni)
De 16h30 à 18h30	Départ échelonné des enfants. Activités, jeux libres

## Observations

En cas d'accident, la directrice applique les mesures à prendre et, si nécessaire, appelle les services médicaux d'urgence. Parallèlement, les parents sont tenus informés des circonstances de l'accident et des dispositions prises.

Il est demandé aux parents de respecter les heures d'ouverture et de fermeture ainsi que l'ensemble des dispositions prévues dans le règlement intérieur.

En cas de retard, une pénalité de 4€ sera facturée aux familles par quart d'heure de retard. (La Direction peut prendre des mesures d'exclusion en cas de retards répétés des familles).

## A l'écoute

L'équipe d'animation invite les parents à visiter le site de Saint-Grégoire : [www.saint-gregoire.fr](http://www.saint-gregoire.fr) et de découvrir la programmation ainsi que toutes les informations nécessaires concernant l'accueil de loisirs des «Jardins de l'Ille».

L'équipe d'animation est à votre écoute pour toutes observations, ou suggestions sur le fonctionnement du service.

Pour tous renseignements, vous pouvez téléphoner, envoyer un mail, prendre rendez-vous ou consulter le [www.saint-gregoire.fr](http://www.saint-gregoire.fr)





**SERVICE ENFANCE  
JEUNESSE ET SPORTS**

HÔTEL DE VILLE

BP 96 232

35762 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX

TÉL : 02 99 23 19 23

FAX : 02 99 68 70 32

[www.saint-gregoire.fr](http://www.saint-gregoire.fr)

**ACCUEIL DE LOISIRS**

**NATHALIE BILLON**

LES JARDINS DE L'ILLE

RUE ABBÉ FILAUX

35 760 SAINT-GRÉGOIRE

TÉL : 02.99.23.60.70

[clsh@saint-gregoire.fr](mailto:clsh@saint-gregoire.fr)